

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	45 (1937)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Les Bourla-Papey à Orny : extraits du Journal de l'intendant du château
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-35163">https://doi.org/10.5169/seals-35163</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

<sup>60</sup> « Nouvelliste vaudois », journal créé à Lausanne en 1798, supprimé en 1804, repris en 1824 et qui a paru jusqu'en 1914. Il fut l'organe de Monnard. La Harpe y collabora. Il devint ensuite l'organe de Druey, chef du parti radical, puis redevint, en 1891, l'un des représentants de l'opinion libérale.

<sup>61</sup> L. H. à U., lettre du 7 avril 1829.

<sup>62</sup> L. H. à U., lettre du 17 avril 1829.

<sup>63</sup> L. H. à U., lettre du 25 avril 1829.

<sup>64</sup> Terme employé pour désigner les partisans du Réveil.

<sup>65</sup> L. H. à U., lettre du 30 avril 1829.

<sup>66</sup> Druey, Henri, 1799-1855, avocat, député, conseiller d'Etat puis conseiller fédéral.

<sup>67</sup> L. H. à U., lettre du 9 mai 1829.

<sup>68</sup> Voir, au sujet de ces procès, le livre de M. Schnetzler (cf. note 15) pages 104 et 105.

<sup>69</sup> L. H. à U., lettre du 31 octobre 1829.

<sup>70</sup> L. H. à U., lettre du 28 novembre 1829.

<sup>71</sup> L. H. à U., lettre du 11 décembre 1829.

---

## Les Bourla-Papey à Orny.

(Extraits du journal de l'intendant du château.)

(Suite.)

---

### II

Cette Revue a publié dans son fascicule de mai-juin 1935 (pages 174-176) une lettre relatant l'occupation d'Orbe, le 30 septembre 1802, par le colonel Pillichody et quelques centaines de partisans du régime bernois, et la rentrée victorieuse des patriotes dans cette ville dès le lendemain. Cette entreprise des réactionnaires, jointe à d'autres incidents et à l'envahissement du canton de Vaud par les troupes fédéralistes du général Bachmann provoqua une réaction très vive dans la population, celle des campagnes principalement, qui n'avait pas encore obtenu

complètement satisfaction au sujet de la suppression des dîmes et qui ne voulait plus d'un retour au régime bernois. Cette réaction se manifesta surtout par des vexations de tout genre dont furent victimes les principaux partisans de l'ancien régime et les possesseurs de fiefs.

L'ancien Trésorier de Gingins-Chevilly eut particulièrement à souffrir, et le journal de son intendant Reymond renferme à ce sujet des renseignements très curieux et inédits sur les tristes journées qu'il passa à Orny.

Nous respectons l'orthographe du journal de Reymond et les expressions du terroir qu'il renferme.

*Jeudi, 30 sept. 1802.* On a travaillé aux fossés jusqu'à midi. — alors à midi on a appris qu'Orbe avoit été pris par M<sup>r</sup> Pillichody. On cessa tout ouvrage ; la lessive étoit étendue dans la Cour, on la fit rentrer dans la Chambre à manger. Nous étions dans l'attente et dans de Cruels moments ; à 3 heures les Citoyens Bourgeois et Wagnon avec 2 Comp. d'Elite entourerent le Chateau désarmant la maison. Voici la note des armes qui leur fut remise contre Reçu :

- 1<sup>o</sup> une belle Epée d'acier garnie avec sa boëte.
- 2<sup>o</sup> un beau sabre avec son cinturon.
- 3<sup>o</sup> un fusil de Chasse à deux coups.
- 4<sup>o</sup> deux dits.
- 5<sup>o</sup> Cinq carabines d'arson.
- 6<sup>o</sup> Cinq pistolets d'arson.
- 7<sup>o</sup> une vieille et mauvaise Carabine.
- 8<sup>o</sup> une paire de pistolets de poche à moi.
- 9<sup>o</sup> deux vieux mousquets.

Je leur remis 40 Bouteilles vin rouge et bouché. Ils m'en donnèrent un reçu ; pendant qu'on prenait cet Inventaire la Cave fut déjà forcée à Coups d'hache.

La troupe se retira sur les Cinq heures. La nuit se passa assés tranquillement et on en fut quitte pour quelque peu de manger et à boire.

*Vendredi 1<sup>er</sup> octobre.* Fut un jour terrible à 4 heures du soir le Cn Bourgeois arriva devant le Chateau accompagné de son frère du Cn Bourgeois de Cossonay et Vallon instituteur d'Orny. Je les fis entrer leur offris à boire et à manger. Après quoi le Cn Bourgeois me redemanda le reçu qu'il m'avait fait pour les armes le Jeudi ainsi que le bon pour le vin délivré à sa troupe. Je fus forcé de le lui remettre et le lui remis. — Après quoi il me dit que les deux Comp. qui avoient passé le Jeudi alloient arrivé dans un quart d'heure, que je devois leur préparer à boire et tâcher de fléchir un peu le Capitaine Wagnon et que moyennant Cela il croyait qu'on ne commettrait aucun excès. Je goutai cette proposition et nous arrangeames de leur faire délivrer une bouteille pour 3 (c'était passablement vu que je n'avois dans la Cave que du vin bouché et qui datait de passé vingt ans). Je n'eus pas plutot fait aporté une vingtaine de bouteilles que chacun sautoit dessus. — Bientôt la cave fut remplie de monde et nous, obligés de l'évacuer bien promptement. — Ici il est bon de dire que le Cn Bourgeois malgré que je l'en eut prié instamment ne voulu pas rester et il était déjà parti. Il ne restait que le Cap. Wagnon et ses subalternes.

Je me retirai un moment dans les Ecuries. Le Canon étoit dans la Cour avec un char militaire et bientôt on vit sortir des soldats avec des brassées de bouteilles empailées en la présence de leur Chef, garnir le char de toutes sortes de provisions de ménage et entr'autre du Sucre et des Chandelles. Un veau fut chargé sur le char puis

déchargé, un gros mouton Race d'Espagne fut conduit par cette même troupe plus haut que le village, par bonheur qu'il put s'échaper, et il revint dans son Ecurie. -- Je pourrais attester de ces faits par bien des témoins entr'autre pour le vin, les aubergistes de la Sarraz et même de Cossonay. Cette Comp. avoit déjà fait de grands excès, mais ces excès n'étaient encore que très minces à comparaison de ceux d'une trentaine de coquins (on ne peut les appeler autrement) qui rebroussèrent accompagnés du Cn Vallon Instituteur, et qui rentrèrent au chateau, en s'annonçant comme nommé pour le garder (parmi eux se trouvoit un certain Bottens de Pampigny, Jn L. Michaud de Ferreyres et un Pellichet de Gollion, celui-ci n'a pas fait de mal). D'abord après leur retour leur premier soin fut de se munir d'un Coutre de charrue à l'aide duquel ils parvinrent à enfoncé toutes les portes de la maison à l'exception de quelques unes qui se trouvèrent ouvertes, tous les Buffets, armoires, Comodes et s'emparèrent du reste des provisions de ménage et d'une grande quantité de chemises, d'essuye-mains, de napes, de Draps dont entr'autre ceux de mon lit, de linge de cuisine, du linge des domestiques, une douzaine de paires de bottes et une trentaine de paires de souillers.

Sur l'avis qu'on me donna de tout ce désordre (car j'avais été constraint de me cacher) je me rendis à la maison de commune, où l'on faisoit la garde, je m'adressai au Cn Henry Jaquinet, Municipal, je lui communiquai les faits, et le priai d'y mettre ordre, Ce qu'il me refusa, en me déclarant que, quoi qu'il arrivat dans le Chateau, il ne s'en mélerait pas. Dans cette Maison de Commune il y avoit un grand nombre de particuliers d'Orny qui me firent la même Réponse; surquoi je leur

dis que s'ils vouloient laisser bruler leurs maisons pour bruler le Chateau, ils en étoient bien les maîtres.

De là je me transportai chez le Citoyen Coppet et le priai d'aller voir au Chateau, c'est ce qu'il fit, et le même Jean David Michaud le contraignit à sortir bien promptement sans quoi il lui casserait la tête. Le pauvre Coppet fut reduit au silence et forcé de reprendre le Chemin de la porte.

Sur les neuf heures du soir ces pillards évacuèrent le Château, chargés comme des mulets, traversèrent le village tranquillement sans aucun obstacle ni reprimande.

C'est là la Conduite des gardes que le Cn Vallon avoit choisis. Je ne sais par quel ordre ni comment.

D'abord après leur retraite je me rendis à la maison, j'en parcourus tous les appartements et de tous ces fracas rien ne m'affligea plus que lorsque je vis dans les trois chambres en haut trois grandes glaces cassées et deux autres de toilette. Alors, je ne pus m'empêcher de crier tout haut. Ô les Coquins ! Ô les Brigands !

Si ces Brigandages ont été permis par les Supérieurs je me tairois. Si pendant toute la Journée, on ne m'eut pas dit qu'on prendroit des mesures pour la sûreté de la maison ; je me serois directement adressé au Cn Sous Préfet ; mais je ne le croyois pas.

Et qui pourroit le Croire qu'on fit de pareilles infamies à un Bourgeois de Berne qui y a toujours demeuré, avant et depuis la Revolution. Et si son fils demeuroit à Orny, c'étoit comme simple fermier et non comme propriétaire.

*Samedi 2. Le 2<sup>e</sup> 8<sup>bre</sup> je donnai avis de tout ce que devant au Sous Préfet ; une Lettre ne le trouva pas à la maison ; Elle fut remise au Citoyen Thimotée Perey, son*

Lieutenant, il me fit repondre que, vu son absence, il ne pouvait rien faire, qu'à son retour il la lui communiquerait. J'attendis patiemment sa réponse et je perdis mon tems.

Pendant le jour, le nommé Rodolphe Monnard de Daillens avec deux autres que je crois du même endroit; mais sans pouvoir l'affirmer, entrèrent à la maison et me demandèrent qu'on leur remis un bon Cheval, un Char à banc et un domestique pour le conduire au Chateau de Cottens, pour piller par ordre d'Orbe; qu'ils venoient déjà du Chateau de Bavois, en me faisant avoir des Bouteilles d'eau de Cérises, et que les Compagnies de La Vaud alloient bientôt arriver; qu'elles avoient ordre de bruler le Châteaux, et qu'en attendant qu'on leur préparât cela, on devoit leur donner à boire et à manger.

Surquoi je leur repondis que nos Chevaux étaient malades qu'ils ne pouvaient pas être attelés que nos domestiques ne pouvaient abandonner la maison vu qu'ils y avoient les arrêts. Que nous ne pouvions leur donner à boire du vin puisqu'il ny en avoit plus aucune goutte à la Maison. Que quant au manger, comme c'était bientôt l'heure du dîner, je les ferois diner avec moi. A toutes personnes qu'à des Coquins mes propositions auraient paru justes et acceptables, mais au lieu de le faire, ils s'élancèrent dans la Chambre du Lait. Ils écrêment quatre grands Bagnolets, ils cassent deux grands tablards, quelques Ecueilles, ils courrent dans la Cave la fouillent et ne trouvent rien que des tablards Chargés de bouteilles vides et avec les Crosses de leurs fusils ils les mettent toutes ou à peu près toutes en pièces. Après quoi ils se retirent et, en s'en allant, ils rencontrent nos Dindes en tuent deux et les emportent.

Telle est la conduite de ces trois personnes.

Le même jour à 4 ou 5 heures du soir cinq particuliers d'Orny, savoir, Jean Vanod, Henry Vannod, Abram Louis Tissot, Philippe Messeiller et Albert Pavillard (Je ne les ai pas vu en face ; mais plusieurs de nos Domestiques étaient dans la Cour me l'ont relatté) entrèrent dans la Cour, comme furieux, demandèrent après moi : me cherchèrent partout jusques à planter leur bayonnette en terre ; tirèrent quelques Coups de fusil contre la maison (on en voit encore les marques) entrèrent dans l'Intérieur, cassèrent onze Estampes dans le Corridor d'embas, huit Tableaux dans le Cabinet de Monsieur de Chevilly et sa grande glace et les appartements jusque alors avoit été préservé, C'était le seul dans la maison. Dès là ils entrèrent dans la Chambre à manger mirent en pièces un grand Lustre. Ils montèrent aussi à l'Etage, entrèrent dans ma Chambre et y cassèrent aussi 6 à 7 Estampes.

Voilà aussi la plainte de ces braves gens. — Du reste la suite fut assez tranquille on entendit seulement quelques Coups de fusils.

*Dimanche 3.* On a fait sauté la porte de l'Ecurie de la Maison Grangère, on a sorti les moutons, on les avait attachés en partie dans le Jardin et à côté des Choux. Je les fis compter et je trouvai qu'on en avait pris trois. Je n'en avisai pas le Sous Préfet parce que je ne Connaissois pas les voleurs.

Le même jour sur les neuf heures du matin, on me rapporta que la Municipalité d'Orny avait fait faire dans la soirée du Samedi une Cherche chez différentes personnes du Village où les domestiques avoient déposé leurs hardes. Elle ne m'en dit rien ni par quel ordre elle faisait cela.

Après une demie heure, quelques membres de cette Municipalité me firent appeler, en me disant qu'ils vouloient prendre Connaissance des dites hardes des Domestiques et même de la Maison. Sur la réponse que je leur fis, qu'une partie du linge étoit mouillé et qu'on avoit pas beaucoup enlevé de linge fin, sans Cependant pouvoir l'affirmer, d'autant qu'on ne pouvoit pas le vérifier parce que nous n'avions pas l'Inventaire, Ils en restèrent là et je ne sais ce qu'ils ont fait ni par quel ordre ils l'ont fait.

A sept heures du soir Cinq militaires de la Compagnie Reymond arrivèrent ici ayant l'ordre de garder la Maison. Le Chef de garde avait le Cachet du Citoyen Reymond. Un moment après leur arrivée le Citoyen Favre Président Municipal et François Vannod, membre de la Municipalité d'Orny arrivèrent aussi et me dirent qu'ils venaient de la part du Citoyen Sous-Préfet pour mettre les sceaux, mais qu'ils ne seraient aposés que par mon avis et où je voudrois.

Je les fis donc aposer sur tous les appartements de la maison, excepté ceux qu'occupent les Domestiques et les Chambres du Rez de Chaussée. Ils existent encore et depuis lors rien ne s'est commis dans l'Intérieur de cet appartement. Je dois ici dire un mot à la louange de ces cinq militaires qui partirent déjà le Lundi matin à la pointe du jour et qui se sont conduits en braves et dignes hommes.

J'oubliais d'annoter que le matin le nommé Cardinaux en venant saisir le Cn Rochat, vint ici avec quatre hommes, me demander une Déclaration pour notre Jardinier qui étoit détenu à Cossonnay, ensuite d'un faux rapport qu'il avoit été à Orbe le Vendredi. Je lui remis une Lettre pour le Sous-Préfet. Il me demanda à boire.

Je lui dis que nous n'avions plus de vin. Il me demanda du Lait. Je lui en remis et en s'en allant ils nous tuèrent trois Dindes et une poule qu'ils emportèrent. — Il y avait avec lui le fils de Louis Meunier d'Eclépens. — Les autres étaient aussi du même Lieu.

*Lundi 4.* Nous couchons chez madame Juvet. Trois de nos Domestiques partirent malgré qu'ils n'étaient point de la réserve du district de Cossonnay et qu'ils devoient attendre des ordres de leur Corps. Ils obéirent. Ils partirent. J'ai remis aux dits trois Domestiques à Chacun 4 L.<sup>1</sup>

Le même Soir presque pendant toute la nuit il y a eu beaucoup de monde dans la Cour. On tira trois ou quatre Coups de fusils Contre la Maison, dont l'un contre le Contrevent de la Chambre de Compagnie, la balle ayant entré au plafond et les deux autres contre un banc et la muraille. — On nous a volé aussi trois moutons. Les Cabaretiers de la Couronne et de la Croix blanche doivent connoître les auteurs parce qu'ils ont été manger Chez eux. On m'a dit que c'étoit Jaques Knebel qui les avoit tués.

*Mardi 5.* Je n'ai pas aperçu qu'on nous aye fait du mal.

*Mercredi 6.* Pendant la nuit on renouvela la même Chose que le Lundi ; on tira des Coups de fusils. On força la porte de l'Ecurie et on nous enleva encore trois moutons. Voilà déjà neuf moutons qu'on nous a enlevé en très peu de tems, Sans osé rien dire, sans osé se plaindre.

*Jeudi 6.* On ne nous a rien volé. Les Domestiques qui nous restent arrachent des pommes de terre.

<sup>1</sup> Sous le prétexte des levées de troupes que l'on faisait pour s'opposer à la marche des fédéralistes, on éloignait ainsi de trop fidèles serviteurs de Charles de Gingins.

*Dimanche 10.* Nous l'avons passé tranquille. On parle beaucoup. On conjecture. Il y a une suspension d'armes jusqu'à Mardi<sup>2</sup>.

*Lundi 12.* On continue d'arracher les pommes de terre. Je ne sais rien. — Je n'ose pas sortir.

*Dimanche 17.* Ce soir a été la retraite des troupes. On a de nouveau forcé la porte de l'Ecurie et on a enlevé deux moutons. En voilà donc onze d'enlevés, sans osé rien dire, sans osé se plaindre. Il paroît qu'au moment qu'on nous annonce la paix nous pourrions en jouir. Il me semble que la garde d'Orny aurait du faire la garde du Château, comme Celle des autres maisons, et qu'à notre tour nous l'aurions faite aussi. La Municipalité n'a fait ni l'un ni l'autre. Pourquoi cela ? Notre maison ne devait Elle pas être aussi bien sous sa surveillance comme les autres. Nos vies ne devoient-elles pas être protégées aussi bien que celles des autres Citoyens ? Il ne le parait pas. Mais on ne s'étonnera pas qu'on n'aye rien fait de cela ; au contraire, on nous désarma afin que nous ne puissions pas nous défendre dans notre maison quand on nous y attaque arbitrairement et injustement. On fait plus, on fait partir trois de nos domestiques et ces autorités communales qui en sont la Cause permettent encore qu'on nous vexe. Tel est pourtant le véritable état de Choses. Telle est la Conduitte des autorités chargées de la police à Orny et à laquelle je n'aurais pas dû m'attendre.

J'ai écrit tous ces faits dans le même Sens au Sous Préfet à Cossonnay. *(A suivre.)*

<sup>2</sup> Il s'agit de la suspension des hostilités et de la marche des fédéalistes imposée le 4 octobre 1802 par la médiation du Premier Consul, Bonaparte.